Envoyé en préfecture via DOTELEC - Dematis
Le 20 mai 2026
077-247700701-20260507-D0120260601O-DE
Publié le 20 mai 2026

BRIE NANGISSIENNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Registre des délibérations et décisions - année 2026

Séance du jeudi 7 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le sept mai à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Quiers, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves NICOT, Président.

Date de la convocation
30/04/2026

Date de l'affichage
30/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 44

Présents : 36
Représentés : 6
Excusés : 0
Absents : 2

Secrétaire de séance désigné(e) :
M. Davy BRUN

Étaient Présents
Mme Lucie ALAIMO, M. Bruno BERNASCONI, M. Michel BILLOUT, Mme Romaine BOKASSA-KIBOZI, Mme Maureen BONNET-KHOUILDI, M. Jocelyn BRAYET, Mme SYLVIE BRICHET, M. Davy BRUN, M. Christian CIBIER, M. Gilles COLLET, M. Sébastien COUPAS, M. Jean-Marc DESPLATS, Mme Pascale DESPLATS, Mme Gwenaëlle DETERRE, Mme Eliane DIACCI, Mme Martine FENEYROL, M. Fernando FRANÇA, M. Clément GILET, Mme Ghislaine HARSCOET, Mme Voahangy HUE, Mme Brigitte JACQUEMOT, M. Mohamed KHERBACH, M. Abdelhakim LACHHAB, Mme Clotilde LAGOUTTE, Mme Catherine LORMANN-D'HOKER, M. Farid MEBARKI, Mme Lisette MILLET, Mme Michèle MONAVON, M. Pierre-Yves NICOT, Mme Virginie NONONE, M. Adama OUATTARA, Mme Sandrine PINTO, M. Arnaud POMMIER, Mme Sylvie PROCHILO, M. Jean-Sébastien SGARD, M. Guy VALENTIN,

Absent(s) excusé(s) représenté(s)
M. Julien BOUDET donne pouvoir à Mme Maureen BONNET-KHOUILDI, M. Lionel CONAN donne pouvoir à Mme Eliane DIACCI, M. Sébastien DROMIGNY donne pouvoir à M. Pierre-Yves NICOT, M. Yannick GUILLO donne pouvoir à Mme Ghislaine HARSCOET, Mme Nolwenn LE BOUTER donne pouvoir à Mme Catherine LORMANN-D'HOKER, M. Damien QUESNEL donne pouvoir à M. Arnaud POMMIER,

Absent(s)
M. Fabrice HOULIER, M. Vincent TILLARD

2026-060 OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION (SMEP) ALMONT BRIE CENTRALE

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-7 ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Envoyé en préfecture via DOTELEC - Dematis
Le 20 mai 2026
077-247700701-20260507-D0120260601O-DE
Publié le 20 mai 2026

BRIE NANGISSIENNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2024 N°52 en date du 12 juin 2006 portant modification des statuts du syndicat mixte « d'études et de programmation pour la révision du schéma de cohérence territoriale Almont Brie Centrale » ;

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2005N°73 en date du 29 août 2005 créant la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne et approuvant les statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025/DRCL/BLI/n°50 en date du 7 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne ;

Vu la délibération n° 2026-039 en date du 16 avril 2026 portant désignation des représentants au sein du syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP) Almont Brie Centrale ;

Considérant qu'il convient de désigner 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants, soit un titulaire et un suppléant par commune membre de la communauté de communes ;
Considérant l'article L 5711-1 du CGCT, qui précise que pour l'élection des délégués des EPCI au comité du syndicat mixte le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

Considérant que par renvoi de l'article L 5211-1 à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire peut décider, préalablement aux opérations de désignation et à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;

Considérant qu'à l'unanimité de ses membres le conseil communautaire a décidé de ne pas recourir au scrutin secret ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Par un vote à main levée ont été désignés :
- les titulaires,
- les suppléants.

ARTICLE UN :
Les représentants élus au syndicat mixte d'étude et de programmation Almont Brie Centrale sont les suivants :

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
1	Eric MERCURIALI	Tony MOREIRA DA SILVA
2	Gilles COLLET	Karine DELEVILLE
3	Jean-Marc DESPLATS	Marcel MYTNICK
4	Gabriel PLÄDYS	Patrick CLOGENSON
5	Bruno BERNASCONI	Franck ZID
6	Pascal RAMET	Martial TIGROUDJA
7	Arnaud POMMIER	Yann GUERIN
8	Stéphan LASCAUX	Mickaël LEVEILLET
9	Michèle MONAVON	Fardi MÉBARKI
10	Patrick CHRUSCIELSKI	Denys MARTIN

Envoyé en préfecture via DOTELEC - Dematis
Le 20 mai 2026
077-247700701-20260507-D01202606010-DE
Publié le 20 mai 2026

BRIE NANGISSIENNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
11	Mélissa PERLAT	Damien QUESNEL
12	Marie-Madeleine DAMIEN	Joël VAN ESSCHEN
13	Michel BILLOUT	José MORILLA
14	Davy BRUN	Gérard FABRE
15	Sébastien COUPAS	Claude ALIBERT
16	Eliane LHERMIGNY	Kevin JOUÊTRE
17	Yannick GUILLO	Marie-Claire ROGUEDA
18	Jean-Sébastien SGARD	Yvelise MARCHAL
19	Nilza MARQUES	Jean-Yves REMY

ARTICLE DEUX :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nangis, le 14 mai 2026

Le Président,

Pierre-Yves NICOT



Envoyé en préfecture via DOTELEC - Dematis
Le 20 mai 2026
077-247700701-20260507-D0120260601I0-DE
Publié le 20 mai 2026

BRIE NANGISSIENNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Registre des délibérations et décisions - année 2026

Séance du jeudi 7 mai 2026

